



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## PROCES VERBAL

### GRUPE DE TRAVAIL 3 (MANCHE)

**Nuevos Ministerios – Paseo de la Castellana, 63. Madrid**

**Jeudi 7 mars 2018**

**010h30 – 11h30, 17h00 -18h30**

#### 1. Accueil et présentations

En raison de problèmes techniques, la réunion s'est déroulée en deux parties et l'ordre du jour a été réorganisé pour traiter en premier le point sur la coquille Saint Jacques.

La liste complète des participants figure en annexe à ce procès verbal.

Les points d'action suivants de la dernière réunion à Dublin (13 septembre 2017) ont été accomplis :

1. Le groupe de discussion sur la sole s'est réuni à nouveau et a produit un avis sur la sole en zone 7.d ([link](#) – [lien](#) - [enlace](#))
2. Le groupe de discussion sur le bar a exploré les possibilités d'organiser une réunion inter CC (à débattre au point 4 de l'ordre du jour)
3. Le secrétariat a demandé des clarifications sur l'intention d'inclure des espèces non soumises à quotas dans l'évaluation, ex. avec le flet, la limande.

Cette question a été incluse dans la réponse du CC à la déclaration de politique de la Commission européenne (CE) mais aucune réponse n'a été reçue.

4. Les membres doivent être informés des propositions pour les sites NATURA 2000.

Le secrétariat a informé les membres que suite à une demande de consultation de l'administration française sur les nouveaux sites NATURA 2000, le secrétariat a demandé un ajournement de la date limite car le CC EOS ne peut pas répondre à une demande de consultation en deux semaines. Aucun progrès n'a été fait après plusieurs tentatives infructueuses de contacter l'administration française, et une intervention à la réunion du groupe de haut niveau des EOS le 18 octobre 2017.

## 2. Feedback des avis et des réunions précédents

Par manque de temps, ce point à l'ordre du jour n'a pas été débattu. Les membres ont été informés qu'une vue d'ensemble serait donnée sur les progrès du groupe de discussion sur la sole lors de la réunion du comité exécutif le lendemain.

## 3. Stratégie de gestion pour la coquille Saint Jacques

Le Dr Bell du CEFAS a été présenté aux participants et a donné une vue d'ensemble des travaux en cours au Royaume-Uni sur la coquille Saint Jacques, suivi d'une évaluation de la proposition de gestion conjointe française pour la pêcherie de la baie de Seine (telle qu'elle a été présentée au GT à Edimbourg le 5 juillet 2017). Cela comprend les fermetures saisonnières fixes, un diamètre minimal de 92 mm pour la taille des anneaux et une taille minimale de débarquement de 110mm. CEFAS a conclu qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes scientifiques, par exemple il y a un risque perçu de déplacement de zone et de déplacement saisonnier avec des conséquences, donc avec IFREMER ils vont essayer de fournir.

Le vice président, M. Portus, a précisé qu'il était dommage qu'aucun représentant d'Ifremer ne soit disponible pour aider à l'évaluation. D'un point de vue britannique, une fermeture saisonnière de la Manche orientale en août et juillet serait agréable, ainsi qu'une fermeture de la baie de Seine en octobre. L'accord sur les navires de moins de 15m était moins probable car ces navires sont gérés différemment au Royaume-Uni et ne font pas partie d'une organisation de producteurs. L'administration britannique n'acceptera pas de nouvelles mesures sans voir de plus en plus de preuves scientifiques à l'appui, le soutien de données scientifiques qui font actuellement défaut. Par exemple, eu égard aux impacts des mesures de sélectivité sur le taux de survie des coquilles Saint Jacques et la taille à la maturité en Manche orientale et occidentale.

M. Boyle a convenu que les différences biologiques entre la Manche orientale et la Manche occidentale qui influencent les mesures de gestion nécessaires et le manque de données doivent être traités avant qu'un accord puisse être atteint. Par exemple il n'y a pas assez de données pour soutenir les augmentations du taux de survie par le biais de l'augmentation du diamètre de l'anneau à 92mm. Il a convenu que ce qui s'applique à un Etat Membre devrait s'appliquer à tous, mais a confirmé que les Irlandais n'avaient pas encore lancé un essai en utilisant des anneaux de 92mm. Mr Trebilcock a demandé Dr Bell sur l'impact des moins de 15metres dans la baie de Seine. En réponse, il a mentionné que CEFAS n'avait aucune preuve à l'appui de leur retrait de la pêcherie.

Les membres français ont fait référence à un rapport du CSTEP évaluant d'augmentation le diamètre de l'anneau à 92mm améliore la sélectivité de l'engin. Les membres britanniques ont indiqué que le rapport du CSTEP n'était pas concluant sur les changements de survie des coquilles Saint Jacques utilisant des anneaux plus grands. Le rapport indique «Un changement ... à une taille de bague de 92mm ... dans la baie de la Seine pourrait entraîner une réduction substantielle des captures des coquilles sous-dimensionnés, mais certaines pertes de captures commerciales des coquilles pourraient également se produire.

Les participants ont convenu de la nécessité d'un plan de gestion régional pour tous les navires et que les discussions devraient se poursuivre, si possible lors des réunions du CC EOS en juillet. Entretemps, les présidents ont précisé que les administrations française et britannique vont poursuivre leurs discussions.

**ACTION:** Le CC EOS va poursuivre la discussion sur la coquille Saint Jacques afin d'élaborer une proposition de gestion régionale.

#### 4. Le bar

- Vue d'ensemble de la réunion de benchmark du CIEM (21-23 février 2018)

Mme Crockard a présenté une vue d'ensemble de la discussion à la réunion de benchmark du CIEM. La conclusion générale de la réunion est qu'il y a toujours un manque de données scientifiques. Le secrétariat va distribuer le rapport à l'assemblée générale.

La discussion a souligné la frustration de l'industrie de la pêche avec le système de gestion en place pour cette espèce, car la perception d'abondance diffère entre les observations en mer et les campagnes d'évaluation, et les efforts pour porter ce sujet à l'attention de la Commission. La Commission reconnaît la frustration et les difficultés liées à la gestion de cette espèce. D'autres moyens sont requis pour contrôler la mortalité par pêche. Le CC a été invité à soumettre des idées.

En raison du manque de progrès de la réunion de benchmark du CIEM, les participants ont décidé que toute discussion au niveau du groupe de discussion serait reportée à une date ultérieure à l'avis du CIEM.

**ACTION :** Après publication de l'avis du CIEM sur le bar, la nécessité d'un groupe de discussion sur le bar sera évaluée.

#### 5. Raie brunette

Mme Gamblin a présenté le sujet aux participants. L'industrie de la pêche n'a pas compris la décision de la Commission de maintenir le niveau du TAC pour la raie brunette en dépit des niveaux de rejet élevés. M. Leblanc a ajouté que l'interdiction sur cette espèce est due à un malentendu entre les scientifiques sur le statut du stock. Les observations scientifiques à bord de navires de pêche commerciaux ont confirmé les informations fournies par l'industrie selon lesquelles la raie brunette peut être abondante localement. Cette abondance ne se reflète pas dans l'avis, et a pour résultat de nombreux rejets.

Les membres français de l'industrie de la pêche ont proposé d'envoyer un courrier à la Commission afin de lui rappeler son engagement au Conseil de décembre visant à demander au CIEM de fournir un avis scientifique plus tôt sur tous les stocks de raie brunette.

La Commission a expliqué que le sous-TAC pour la raie brunette a été établi sur la base des recommandations de l'industrie de la pêche et des conseils ultérieurs du CIEM. Ce conseil combine la Manche orientale et occidentale (zone CIEM 7.de), tandis que le sous-TAC sépare les deux zones. A la

demande de la CE, le CIEM a répondu que le conseil ne pourra pas être évalué avant septembre sauf si le CSTEP peut réévaluer le statut du stock.

En raison du manque de temps, il a été décidé que le courrier provisoire par Mme Gamblin, demandant un avis scientifique plus tôt, serait finalisé par correspondance.

**ACTION:** Un courrier provisoire, fourni par l'industrie de la pêche française, sera distribué pour soutenir la demande de la CE au CIEM de fournir un avis précoce sur la raie brunette.

#### **7. Résumé par le président des actions convenues et des décisions adoptées**

1	Le CC EOS va poursuivre la discussion sur la coquille Saint Jacques pour élaborer une proposition de gestion régionale.
2	Après publication de l'avis du CIEM sur le bar, la nécessité d'un groupe de discussion sur le bar sera évaluée.
3	Un courrier provisoire, fourni par l'industrie de la pêche française, sera distribué pour soutenir la demande de la CE au CIEM de fournir un avis précoce sur la raie brunette

## Annex 1 – List of Participants

<b>NWWAC members</b>		
Pascal	Coquet	France Pêche Durable et Responsable
Jim	Portus	SWFPO
Anna	Szczodrowska	European Anglers Alliance
Bruno	Dachicourt	European Transport Federation
Caroline	Gamblin	CNPMEM
Debbie	Crockard	Seas at Risk
Dominique	Thomas	CMEOP
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Emmanuel	Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Geert	Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij / Dutch Fisheries Organisation (2)
Gerald	Hussenot Desenonges	Bluefish
Guy	Le Moigne	CDPMEM du Finistère, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins 29
Heather	Hamilton	ClientEarth
Hugo	Boyle	Irish South and East Fish Producers Organisation
Irene	Kingma	Dutch Elasmobranch Society
Javier	López	Oceana
Jean-Marie	Robert	Association Nationale des Organisations de Producteurs
John	Lynch	Irish Fishermen's Organisation
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Lionel	Bottin	CDPMEM du Calvados, Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins 14
Lydia	Chaparro	Fundació ENT
Manon	Joguet	FROM Nord
Mathieu	Vimard	OPN
Maué	Air	European Bureau for Conservation and Development
Mike	Park	SWFPA
Nicolas	LeBlanc	CRPMEM de Normandie
Oliver	Lepretre	Fundació ENT
Paul	Trebilcock	National Federation of Fishermen's Organisations
Paul	MacDonald	Scottish Fishermen's Federation
Stéphane	Pinto	CRPMWM Hauts-de-France
Victor	Bouvard	Fédération des Organisations de Producteurs de la Pêche Artisanale
<b>Observers</b>		
Jonathan	Shrives	European Commission
Marta	Garcia	Spanish administration
Ana	Maurer	Spanish administration
Juana	Posa Posa	Spanish administration
Glenn	Quelch	EFCA
Alex	Kinninmonth	Stichting BirdLife Europe, represented by the Royal Society for the Protection of Birds
Andrew	Lawler	CEFAS
Enda	Conneely	IIMRO

Ewen	Bell	CEFAS
Fintan	Kelly	Birdwatch Ireland
Francis	O'Donnell	Irish Fish Producers Organisation
Jean Christophe	Vandavelde	PEW
José Manuel	Beltrán	OPP-LUGO
Juan Carlos	Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
Karen	Vanstaen	CEFAS
Luís Francisco	Marin	OPPAO Ondarroa
Oscar	Sagué	IFSUA
Patrick	Murphy	Irish South and West Fish Producers Organisation
Peter	Lovie	SWFPA
Purificación	Fernández Alvarez	Asociación Nacional de Armadores de Buques de Pesca de Gran Sol
Sean	O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation
Vera	Coelho	PEW
<b>NWWAC Secretariat</b>		
Conor	Nolan	Executive Secretary
Sara	Vandamme	Deputy Executive Secretary
Deirdre	Hoare	Executive Assistant
Rachel	Maher	Finance and administration Executive Assistant

Document CC EOS  
 Président : Pascal Coquet  
 Rapporteur : Sara Vandamme  
 Révision et mise en page : Deirdre Hoare  
 Révision finale : Dominic Rihan